

# DRC4561 – Droit des assurances

André Bélanger

Été 2026

**Horaire : Mardi et jeudi 16h à 19h (22 juin au 31 juillet 2026)**

Mode d'enseignement: **Virtuel**

**Préalable** : DRC 2512 Droit des obligations 3 : Exécution, transfert et extinction des obligations

(Sont donc également préalables, les cours :

DRC 1514 Droit des obligations 1 : Formation et effets des contrats

Et

DRC 1710 Droit des obligations 2: Régime extracontractuel de responsabilité civile)

## Description du cours

**Introduction générale au droit des assurances: histoire, technique, rôles économique et social, classification. Les règles juridiques relatives à la formation du contrat et à la déclaration du risque, au paiement de la prime et au règlement des sinistres. Études des règles particulières aux assurances de dommages et aux assurances de personnes.**

## Objectif du cours

Ce cours a pour objectifs généraux de :

- Familiariser les étudiant.es aux caractéristiques du droit des assurances (histoire, sources, méthodes, situation par rapport au droit général des contrats);
- Définir, expliquer et utiliser divers termes généraux du langage juridique propre au domaine de l'assurance;
- Familiariser les étudiant.es à l'esprit du droit des assurances;
- Familiariser les étudiant.es aux notions théoriques fondamentales du droit des assurances en vigueur au Québec;
- Familiariser les étudiant.es à l'utilité de l'assurance comme moyen de faire face aux aléas de l'existence;
- Familiariser les étudiant.es au principe de la *mutualité* et de la *dispersion des risques* (sélection, coassurance, réassurance);

À la fin du cours, l'étudiant.e sera notamment en mesure de :

- Distinguer les différents domaines d'assurance;
- Interpréter un contrat d'assurance;
- Identifier les clauses illégales dans une police d'assurance;

- Comprendre le rôle joué par les différents intervenants de ce secteur (notamment les assureurs et les représentants en assurance).

## Contenu

Seront étudiées l'histoire et l'importance, au niveau socio-économique, de l'assurance et du contrat auquel elle donne naissance. Les principes généraux du contrat d'assurance, la nature et la qualification, l'interprétation, le contenu et la preuve du contrat d'assurance, la formation, la prise d'effet, la durée et la cession du contrat d'assurance seront également abordés tout comme la notion d'intérêt d'assurance, la notion de risque, la déclaration initiale de risque, les engagements formels, les formalités préalables à l'indemnisation et les modalités de calcul et de versement des sommes dues. Quelques concepts propres à certains domaines d'assurance tels que le montant de la garantie, la surassurance, la sous-assurance, le cas des assurances multiples, la notion de subrogation, la faute intentionnelle, le suicide, seront également étudiés.

## Méthode d'enseignement

Les deux rencontres hebdomadaires se tiendront à distance, via Zoom, et consisteront en un exposé-synthèse du professeur et en discussions portant sur la matière.

Les étudiant.es devront prendre connaissance avant chaque cours de la doctrine et de la jurisprudence pertinentes mentionnées au plan de cours.

## Méthode d'évaluation

Examen de mi-session : 40 % (préjudiciable)  
Examen final cumulatif: 60 %

## Instruments de travail (requis)

- Vincent CARON, *ASSURANCE*, Éd. Yvon Blais, 2024. (122\$)
- Jurisprudence (accessible gratuitement sur le site Brightspace du cours)
- *Code civil du Québec*.